

## Conseil communal de Dippach

### Séances du lundi, 16 décembre 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 16 décembre 2024 à 14.00 heures.

**ORDRE DU JOUR : Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative des conseillers communaux, membres de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN :**

- **Demande de renseignements dans le cadre d'une construction illicite à Dippach, Rue Belle Vue.**

Pour rappel, une construction non autorisée comme telle a été constatée par le service technique communal en 2021 suite au signalement fait par un voisin auprès de la commune de Dippach. Malgré la gravité des faits, la commune n'a pas daigné agir dans un premier temps. Ce n'est qu'en date du 31 mars 2022 qu'une injonction a été faite par Madame la bourgmestre au maître d'ouvrage pour « régulariser la situation » dans un délai de 2 mois. Ce n'est que tardivement en février 2023 que la commune de Dippach a déposé une plainte pénale contre le maître d'ouvrage. Par conséquent, il est demandé à Madame la bourgmestre d'informer les conseillers communaux sur l'avancement de ce dossier qui a déjà fait l'objet au conseil communal du 24 février 2023 d'une demande des signataires de la présente.

- **Entretien des chemins ruraux pendant les périodes de moisson ou autres travaux agricoles.**

Les chemins ruraux ne sont pas uniquement utilisés par les agriculteurs, mais aussi par les piétons. Or, il échet de constater assez souvent que ces chemins ne sont pas nettoyés après les moissons ou autres travaux agricoles. Sont également concernées les voies adjacentes. Comment et en fonction de quelles considérations est organisé l'entretien des chemins ruraux et des voies adjacentes sur le territoire de notre commune ?

Schouweiler, le 12 décembre 2024

La présidente,

(s.) Manon BEI-ROLLER

Pour le collège échevinal,



pour le secrétaire empêché,

(s.) Dirk KIRSCHTEN